

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**  
**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 11 février 2019

Openbare vergadering van maandag 11 février 2019

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h05 sous la présidence de Mme M. Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 17h05 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

**Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019**

**Notulen van de zitting van 28 januari 2019**

**Mme la Présidente.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la Nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 28 januari 2019 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

**Communications - Mededelingen**

**Mme la Présidente.**- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour le point 58 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 7 février 2019.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met het punt 58, vermeld in het

bijvoegsel bij de agenda dd. 7 februari 2019.

**Mme la Présidente.**- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 59, 60 et 68 à 72 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 7 février 2019.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 59, 60 en 68 tot 72 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 7 februari 2019.

**- L'urgence est admise à l'unanimité.**

**- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

**Mme la Présidente.**- Conformément à l'article 9 du règlement d'ordre intérieur, la Présidente a ajouté à l'ordre du jour au point 61 une motion de M. Weytsman.

### **Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

**Mme la Présidente.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Brulabo scrl, au 31/12/2017 ;

- Royal IV Brussels en abrégé RIV Brussels asbl, au 30/06/2018.

**- Pris pour information.**

**- Kennis genomen.**

### **Questions orales - Mondelinge vragen**

**Mme la Présidente.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te

middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

### **Interpellations citoyennes - Interpellaties van burgers**

**Mme la Présidente.**- Demande d'interpellation introduite par M. Quentin PARETE, domicilié rue du Rempart des Moines 36/1A à 1000 Bruxelles. En application de l'article 106 du règlement d'ordre intérieur, j'informe les membres du Conseil d'une demande d'interpellation citoyenne concernant les conditions de travail des distributeurs du magazine Le Brusseloir. Conformément à l'article 107 du règlement d'ordre intérieur, l'interpellation sera portée à l'ordre du jour de la séance du 25/02/2019.

- **Pris pour information.**

- **Kennis genomen.**

**Mme la Présidente.**- Demande d'interpellation introduite par M. Quentin PARETE, domicilié rue du Rempart des Moines 36/1A à 1000 Bruxelles. En application de l'article 106 du règlement d'ordre intérieur, j'informe les membres du Conseil d'une demande d'interpellation citoyenne concernant la répercussion du coût de l'échec de l'Eurostadium. Conformément à l'article 107 du règlement d'ordre intérieur, l'interpellation sera portée à l'ordre du jour de la séance du 25/02/2019.

- **Pris pour information.**

- **Kennis genomen.**

### **Dossiers de M. le Bourgmestre**

### **Dossiers van dhr. Burgemeester**

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

**Mme Loulaji.**- Au point 2, comment justifiez-vous la grande différence (près de 1 million d'euros) entre les budgets 2016 et 2018 pour une église qui ne se trouve pas

sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

**M. le Bourgmestre.**- Historiquement, la Ville a hérité d'une série de fabriques d'église dont certaines ne se trouvent pas sur notre territoire. Le décret y relatif remonte au 19e siècle. Vingt-deux églises relèvent de la Ville. La majorité de ces lieux de culte sont à l'équilibre, heureusement. Nous avons déjà envisagé avec l'évêché de les confier à d'autres communes, mais sans succès. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de les prendre en charge.

Nous intervenons en cas de déficit, mais pas dans les budgets. Le montant que vous citez n'est pas payé par la Ville. Il est inscrit au budget de la fabrique d'église.

#### **Dossiers de M. l'échevin Hellings**

#### **Dossiers van dhr. schepen Hellings**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**M. Coomans de Brachène.**- Avec quatre échevins en fonction depuis deux mois, je constate qu'Ecolo n'a déposé qu'un dossier : une dépense de 108 € pour un tuyau de décharge pour une auto-laveuse. Nous percevons là toute la plus-value et l'utilité d'Ecolo.

Sur les douze membres du Collège, seuls quatre ont déposé des dossiers. C'est une première !

#### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Hariche**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Dossiers de Mme l'échevine Persoons**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Persoons**

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

**Mme El Bakri**.- Je souhaiterais intervenir sur les points 12 et 13. Pourquoi agir si rapidement alors que des recours ont été introduits contestant la base légale du projet Neo ? Ne serait-il pas plus opportun d'attendre la décision du Conseil d'État ? Je rappelle que ce dossier n'a reçu le soutien ni des comités de quartier, ni des commerçants, ni des associations. Je m'étonne du fait que la présence d'Ecolo dans la majorité n'ait apporté aucun changement fondamental au projet, si ce n'est la préservation du parc d'Osseghem. Rien n'est prévu en termes de diminution de surface du centre commercial. Pourtant, avant le mois d'octobre, Ecolo s'était engagé, s'il participait à la majorité, à « réduire la surface commerciale à 15.000 m<sup>2</sup> ». Je vous invite à relire les promesses faites par le groupe Ecolo. Pour le PTB, réduire les surfaces commerciales permettrait de créer plus d'espaces verts et de logements sociaux.

Pourquoi vouloir créer l'un des plus grands centres commerciaux d'Europe au lieu de répondre aux besoins des habitants en logements et en écoles ?

S'agissant de la mobilité, ce projet ne fera qu'asphyxier encore davantage Bruxelles, alors que les Bruxellois souffrent déjà des effets des particules fines sur la santé : maladies respiratoires et cardiovasculaires, morts prématurées... Nous sommes bien loin des promesses électorales d'Ecolo et du sp.a, qui avait aussi promis de diminuer la surface commerciale de Neo.

Pourquoi se précipiter dans ce dossier ?

Que comptez-vous faire des résultats de l'enquête publique ? La dernière enquête publique a donné lieu à plus de 240 avis négatifs qui n'ont pas été pris en compte par la majorité. Il s'agit d'un super cadeau offert aux promoteurs immobiliers.

**M. Coomans de Brachène**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 12 et la zone B1. Rien ne garantit que les usagers pourront entrer dans la station de métro lorsqu'il y aura eu privatisation du lieu. À l'époque, nos juristes avaient recommandé le placement de grillages pour formaliser la désaffectation de voirie. Si nous suivons leur raisonnement, il ne sera tout simplement plus possible de pénétrer dans la station

de métro.

Deux, voire trois entrées sont condamnées du côté du stade. Comment garantir l'accès au stade alors qu'il ne s'agira plus d'un espace public ? Vous devrez couper une partie de la rue des Athlètes et de la rue du Championnat, qui deviendra une impasse.

**De heer Vanden Borre**.- Mevrouw de voorzitter.- Dit is helaas opnieuw een triestige dag voor Ecolo-Groen. Na de afvoerbus van schepen Hellings zien we vandaag dat er in het Neo-project nieuwe stappen worden ondernomen ondanks de grote aankondigingen vóór de verkiezingen. We zien wat er van die aankondigingen nog rest.

Op het vlak van goed bestuur was vooropgesteld dat er geen cumulatie met het ambt van schepen zou zijn. Die belofte is gebroken.

Op het vlak van de klimaatambities hoorden we, na de vele oproepingen in de straten, in de vorige gemeenteraad een bijzonder zwak bod van Ecolo-Groen, namelijk: "de bestaande klimaatplannen uitvoeren". Ook over Neo zijn bijzonder sterke electorale beloftes geformuleerd, namelijk ten eerste zo snel mogelijk na de verkiezingen een juridische studie uitvoeren, ten tweede de omvang van het Neo-shoppingcenter inperken omdat die problematisch is op het vlak van mobiliteit. Een laatste belofte betreft de burgerinspraak.

We stellen vandaag vast dat geen enkele van die beloftes gerealiseerd is. We lezen in de documenten dat het stadsbestuur zijn volledige steun toezegt aan Neo en verdere stappen doet zonder enig engagement en zonder enige tegemoetkoming aan de verkiezingsbeloftes van Ecolo-Groen. Ik vind het een trieste vertoning dat er niet eerlijker een eerder gecommuniceerd kan worden.

Ik heb nog een concrete vraag betreffende de erfpachtovereenkomst. Ik leid uit het document af dat het stadsbestuur al zou hebben toegezegd. Mocht die erfpachtovereenkomst bestaan, zou ik ze graag ontvangen. Het is belangrijk dat iedereen geïnformeerd is over die overeenkomst, weet wat er allemaal in staat, welke engagementen de stad op zich neemt en welke engagementen Neo in ruil moet

aangaan.

**M. Wauters**.- Je souhaitais poser la même question que M. Coomans de Brachène. Par ailleurs, vu l'abandon du projet d'Eurostadium et l'incertitude sur l'avenir et l'intégration éventuelle du stade Roi Baudouin dans le projet global, il me semble que l'on met la charrue avant les bœufs. Cette désaffectation est-elle nécessaire alors que nous attendons encore des propositions sur l'avenir du plateau du Heysel dans sa globalité ?

Outre les remarques que nous avons déjà formulées à plusieurs reprises, la question de l'accès au stade Roi Baudouin et au métro est essentielle, raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce point.

**Mme Persoons**, échevine.- Il s'agit seulement d'un nouveau plan d'alignement et de désaffectation. Le point relatif à la zone B1 a déjà été soumis au Collège et au Conseil en novembre dernier. Cette proposition a fait l'objet d'une enquête publique. Les citoyens peuvent donc consulter les plans. En commission de concertation, aucune remarque n'a été formulée dans ce dossier. Le point qui vous est soumis aujourd'hui vise l'adoption définitive.

L'accès à la station de métro sera, bien entendu, maintenu. La première étape est celle de la désaffectation. Ensuite, nous négocierons un bail emphytéotique et un règlement complémentaire de police qui garantiront un accès permanent du public au métro. Les deux arrêts de bus seront déplacés.

La question des entrées et sorties du stade sera réglée comme l'a été celle des zones Aa, A2 et C. Un bail emphytéotique et un règlement complémentaire de police garantiront l'accès en cas de besoin.

Pour le lot A2, c'est l'inverse qui se produit, à savoir le passage du domaine privé au domaine public. Une voirie publique cyclo-piétonne sera créée. Il s'agit d'une

adoption provisoire. Le projet sera soumis à enquête publique et en commission de concertation. Ensuite, il vous sera présenté pour adoption définitive.

**M. le Bourgmestre.**- Nous avons organisé plus d'une cinquantaine d'heures de réunion avec la STIB. L'accès à l'entrée du métro est garanti. Il existe beaucoup de sites privés où se trouve une entrée de métro. J'invite M. Coomans de Brachène à visiter City2.

**De heer Dhondt, schepen.**- Mevrouw de voorzitter, een aantal vragen gingen over de mobiliteit. Zoals mevrouw Persoons heeft aangehaald ligt dat aspect momenteel niet op de tafel.

Ik wil even in herinnering brengen wat in ons meerderheidsakkoord staat, bijvoorbeeld dat er geen toegang door het Ossegempark komt, dat wij er alles aan zullen doen om het project om van de A12 een stadsboulevard te maken te realiseren, dat er een stuurcomité komt om de mobiliteit, meer bepaald de mobiliteit en de parkeergelegenheid op de site van de Heizelvlakte te bestuderen teneinde de overlast voor de bewoners te beperken, de luchtkwaliteit te verbeteren zodat we op de Heizelvlakte een aangename en gezonde publieke ruimte kunnen creëren.

Die projecten lopen momenteel en het punt dat vandaag ter stemming ligt heeft met mobiliteit niets te maken. Ecolo-Groen krijgt van bepaalde gemeenteraadsleden het verwijt dat de verkiezingsbeloften niet worden nagekomen. Wij zullen alle maatregelen ter zake uit het meerderheidsakkoord uitvoeren.

**M. Hellings,** premier échevin.- Ce qui vaut pour le métro vaut également pour le stade. Le bail emphytéotique prévoira divers accès. La décision du Conseil de désaffecter un domaine public en domaine privé de la Ville ne modifie en rien l'accès au stade. Je renvoie M. Coomans de Brachène à la page 54 de l'accord de majorité qui précise que la Ville pérennisera l'accueil d'événements sportifs et culturels d'envergure nationale et internationale au stade Roi Baudouin. Tel est bien notre objectif pour les six prochaines années.



S'agissant du projet Neo, madame El Bakri, je vous renvoie à la page 99 qui reprend toutes les balises fixées dans l'accord de majorité. En résumé, beaucoup de bruit pour rien.

**Mme El Bakri**.- Les réponses de M. Hellings dans ce dossier sont à chaque fois des perles. La dernière fois, il m'avait répondu qu'il allait construire du commerce transformable en logement. Aujourd'hui, j'entends dire que l'opposition fait beaucoup de bruit pour rien... Je vous renvoie aux comités de quartier qui se mobilisent depuis des années contre ce projet, et à la pétition du comité Triangle Houba contre ledit projet.

Préserver le parc d'Osseghem ne suffira pas à empêcher l'aspirateur à voitures qu'est votre projet Neo. Ce dernier aura des effets catastrophiques. Il augmentera la pression automobile et donnera lieu à l'abattage de plus de 700 arbres. Sur ce point non plus, je n'ai pas entendu le groupe Ecolo.

**M. Coomans de Brachène**.- Je constate avec amusement que le premier échevin ne cesse de brandir l'accord de majorité comme s'il s'agissait de sa torah, son coran ou sa bible. Il constatera très vite qu'il faut être pragmatique et tenir compte de la réalité du terrain. En l'espèce, quand j'étais échevin de l'urbanisme, j'ai également dû gérer la désaffectation de terrains. Selon les juristes, lorsque vous désaffectez une voirie, un espace public, vous devez clairement le signaler (barrières, éléments dissuasifs...). Il faut des éléments physiques qui permettent la fermeture de cet espace.

Je souhaite que le public puisse accéder au métro.

Il est vrai qu'il existe un accès à la station de métro Rogier depuis City2, mais quand City2 est fermé, d'autres accès publics restent ouverts. Lorsque la Ville aura décidé de privatiser cet espace en le rétrocédant à un autre acteur, comment pourra-t-elle garantir l'accès au métro ?

Je souhaiterais également intervenir sur le point 13 et la future création d'une voirie. Ce n'est pas anodin. Ce chemin passera sur un stade de football, au-dessus du terrain

utilisé pour le tir à l'arc et sur une bonne part des installations sportives du côté de l'avenue Houba-de Strooper ! Il les rendra *de facto* inutilisables. Il faudra donner un statut à ce que nous créons sur papier. Faute de garantie, nous nous abstiendrons sur ce point.

**Mme Persoons**, échevine.- Ladite voirie ne couvrira pas la parcelle sur toute sa largeur (24 m).

**M. le Bourgmestre**.- Il serait bon de vérifier le nom des échevins qui ont signé ce plan.

**De heer Vanden Borre**.- Mevrouw de voorzitter.- We hebben vandaag twee zaken geleerd. De heer Hellings wordt, ten eerste, een verdediger, een voorvechter van Neo. Als het project in dit tempo verder gaat zal hij misschien nog de eer hebben het te openen samen met de burgemeester. Het voordeel is dat zijn naam dan in een gedenkplaat vereeuwigd zal worden als voorvechter van Neo.

De heer Dhondt beweert dat dit niets met mobiliteit te maken heeft. Dit gaat uiteraard wel over mobiliteit. Het project heeft altijd een impact op de mobiliteit. We kunnen dat niet ontkennen.

Ik heb ook geen antwoord gekregen op mijn vraag over de erfpachtovereenkomst.

Wanneer en waar kunnen we die inkijken?

**Mevrouw Persoons**, schepen.- Ik vestig er de aandacht op dat die erfpachtovereenkomst nog moet worden onderhandeld. Ze zal te gelegener tijd aan de gemeenteraad worden voorgelegd, maar dat is nu nog niet aan de orde.

**De Voorzitter**.- Mijnheer Vanden Borre, ik wil daar even aan toevoegen dat die erfpachtovereenkomst aan de gemeenteraad zal worden voorgelegd zodra het project is afgerond. Dat is zo voor alle erfpachtovereenkomsten waar de stad Brussel betrokken partij is. We kunnen ze u nu echter nog niet bezorgen.

**De heer Dhondt, schepen**.- Mijnheer Vanden Borre, ik heb u een antwoord gegeven op uw legitieme vragen. Ik ben daarin zeer duidelijk geweest. We zullen een mobiliteitsstudie uitvoeren, we zullen een stuurcomité oprichten om de mobiliteitsvragen te beantwoorden.

Ik ben misschien niet helemaal goed begrepen, maar we zijn er ons wel degelijk van bewust dat er een impact is op de mobiliteit, vandaar het stuurcomité.

### Vote

**Mme la Présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la Présidente.**- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

### Motions - Moties

#### **Projet de motion concernant les jeunes aidants proches**

**Mme la Présidente.**- En accord avec les chefs de groupe qui se sont réunis ce vendredi sur un projet de texte faisant suite à la proposition de motion déposée par M. Weytsman, le point sera réinscrit à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 février 2019.

**M. Weytsman.**- Je remercie le Collège. Nous avons tenu une réunion avec les chefs de groupe, divers départements dont l'instruction publique, et Bravvo. Nous avons également invité l'asbl Jeunes aidants proches. Les discussions ont été très constructives.

#### **Proposition de motion introduite par M. Weystman visant à supprimer les plastiques à usage unique dans tous les services publics de la Ville**

**M. Weystman.**- Je ne vais pas vous expliquer à quel point certains plastiques polluent les sols, les cours d'eau et les mers, ni qu'ils tuent des animaux chaque minute, ni que nos agents de la propreté doivent en récolter des tonnes chaque année !

Cette motion fait écho aux récentes décisions européennes. J'en profite pour rendre hommage au travail de Frédérique Ries, notre ancienne collègue, rapporteuse de la directive sur les plastiques à usage unique, directive qui prévoit l'interdiction de la

majorité des plastiques à usage unique à partir de 2021.

La présente proposition de motion s'inscrit dans la droite ligne de l'action de la précédente majorité. Elle vient en complément du Plan climat voté en mai 2018 par cette assemblée. Elle complète l'accord de majorité du Collège. Elle vise à faire un pas de plus par rapport à l'objectif « zéro déchet » qui y est fixé.

Elle fait aussi écho à la motion votée la semaine passée relative aux priorités exprimées par les jeunes marcheurs. Le MR s'était abstenu, non par manque d'ambition comme certains l'ont fait croire, mais parce que, comme l'a très bien expliqué mon collègue M. Coomans de Brachène, cette motion manquait d'actions et de gestes concrets. Ceci est une mesure concrète parmi beaucoup d'autres dont nous devons probablement discuter prochainement.

Nous vous proposons de faire un pas plus loin vers des engagements concrets. C'est une motion qui nécessitera un plan d'action concret.

Les trois objectifs de cette motion sont les suivants :

- supprimer tous les plastiques à usage unique dans tous les services de la Ville de Bruxelles : administrations, écoles, CPAS, clubs de sports, maisons de jeunes...

Il peut s'agir de produits ciblés par l'Union européenne comme les bâtonnets de coton-tige, les couverts en plastique, les assiettes, les pailles, les bâtonnets mélangeurs pour boissons. Cela peut aussi être des récipients pour boissons, les fameux gobelets en plastique que nous avons déjà bannis de tous les événements publics, l'année passée, à l'initiative de M. Khalid Zian. Il s'agit évidemment des bouteilles en plastique, aussi. Cela ne semble pas être grand-chose, mais c'est une mesure concrète dont notre environnement a besoin ;

- s'engager durablement dans un processus concret de suppression progressive de tous les objets en plastique qui ne sont pas durables, pas recyclables. Il faut donc que

les cahiers des charges imposent cette priorité à tous les soumissionnaires de la Ville. Ce n'est pas un engagement anodin pour notre Ville.

Si vous votez cette motion, mes chers collègues, la Ville de Bruxelles sera la première grande ville du pays et la première capitale de l'Union européenne à dire clairement à l'industrie du plastique qu'elle doit se moderniser beaucoup plus rapidement. Nous voulons que tous les emballages en plastique soient réutilisables et recyclables ! Le MR ne se lance pas dans une croisade contre le plastique, mais en faveur d'une économie plastique circulaire, avec des retombées favorables pour les entreprises bruxelloises.

Il faut que chaque Bruxelloise, chaque Bruxellois adopte les bons réflexes à la maison.

Il est demandé au Collège, en collaboration avec le gouvernement bruxellois - en particulier Mme Céline Frémault, une ministre particulièrement proactive en la matière -, de lancer des campagnes de sensibilisation auprès de tous les publics afin de privilégier une consommation durable et responsable, notamment concernant l'achat et l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique.

Enfin, si la Ville s'engage activement sur cette voie - je propose d'en informer la ministre de l'environnement -, il faut que chaque commune s'inscrive également dans cette dynamique. Le MR y veillera. Il a d'ailleurs déposé, avec quelques adaptations, le même texte dans une série d'autres communes, que le PS, Ecolo et le cdH ont cosigné.

**M. Hellings**, premier échevin.- La problématique du plastique est importante, et ce qui vient d'être dit est exact. Pour rappel, la Ville de Bruxelles s'inscrit dans la Convention des maires pour le climat, dans son Plan climat et dans son Agenda 21. J'ajoute un élément extrêmement important qui ne figure pas dans l'accord de majorité : Mme Jellab, en charge de la propreté publique, a veillé à ce que dans

l'accord de majorité, nous parlions du *zéro déchet*. Cela va même beaucoup plus loin, puisqu'une conseillère attachée au cabinet de Mme Jellab et au mien est chargée de gérer spécifiquement la thématique du zéro déchet, laquelle va au-delà de la question du plastique (déchets organiques, bois...). Cette personne réalise à cet effet un travail remarquable de rassemblement des diverses institutions communales.

L'accord de majorité vise clairement à atteindre les objectifs de zéro déchet (p. 80).

J'en viens aux outils qui sont à notre disposition : l'Agenda 21, qui sera revu et fusionné avec le Plan climat dans le courant 2019 pour être approuvé par le Conseil communal au début 2020 ; une série de chartes internes aux services relatives aux bâtiments et aux événements ; un Plan zéro déchet qui vous sera présenté par Mme Jellab ; un Plan eau que je vous présenterai. Je vous fais remarquer qu'il n'y a plus de bouteilles d'eau en plastique dans notre salle du Conseil. À l'initiative du Secrétaire communal et à notre demande, ce sont désormais des cruches Vivaqua qui vous sont servies.

Nous amplifierons la sensibilisation et l'information directe des jeunes, des citoyens et des commerces. Ce plan vous sera soumis dans les prochains mois.

Citons également l'économie circulaire.

Nous nous fondons sur deux plans de référence : la directive européenne supposée entrer en vigueur en 2021 (en réalité, nous l'appliquerons bien avant) et le règlement communal sur le plastique adopté le 24 septembre, qui doit être mis en œuvre pour le 1er juillet 2019. Des réunions hebdomadaires ont lieu avec le cabinet du Bourgmestre, BME, la cellule événements, la cellule communication, les services juridiques, le service organisation, le service écoconseil, le service développement durable et le service commerce. Tous ces services collaborent pour que le règlement plastique qui s'applique aux événements extérieurs à la Ville soit mis en œuvre à la date prévue. Je salue M. Zian, à l'initiative de ce plan.

Nous œuvrons déjà à la suppression du plastique dans nos institutions, à commencer par l'hôtel de ville. Ainsi, les « touillettes » ont été remplacées par des cuillères en inox. Nous pensons qu'il y a urgence, comme le rappellent les manifestations pour le climat.

Mais nous devons aussi gérer le passé. Nous devons assumer des décisions prises précédemment et qui nous lient jusqu'en 2020. Ainsi, le 15 novembre 2016, M. Coomans de Brachène, alors responsable de la centrale d'achat, a intégré dans le workflow un marché public approuvé le 17 novembre 2016, qui prévoit l'installation de diverses fontaines à eau, mais aussi l'achat de 528.000 gobelets en plastique !

Nous devons gérer ce marché. Nous avons modifié cette décision du Collège. Le 7 février dernier, nous avons :

- chargé la centrale d'achat de contacter le fournisseur pour discuter du remplacement des gobelets en plastique par une solution plus durable et le remplacement des fontaines à bonbonne par des fontaines d'eau courante là où cela est possible ;
- chargé le département du patrimoine public, en collaboration avec le service écoconseil, de dresser l'inventaire des travaux de raccordement à l'eau courante dans les autres bâtiments administratifs de la Ville.

La décision de doter la Ville d'un demi-million de gobelets en plastique a été annulée. L'hémorragie plastique est stoppée. Vous en êtes responsables et nous devons gérer vos erreurs.

Vous tentez une récupération malsaine du mouvement climatique, alors que vous avez, un jour, commandé un demi-million de gobelets en plastique !

**M. Weytsman**.- Tout le monde a voté cette décision !

Notre objectif est d'aller plus loin en complétant ce qui a déjà été décidé. Votre réponse n'est guère digne d'un échevin.

**M. Hellings**, premier échevin.- En section, je vous ai proposé de travailler ensemble sur un objectif commun en y intégrant les diverses initiatives que je viens de vous détailler. Effectivement, la Ville de Bruxelles a un rôle essentiel à jouer dans ce

domaine. Le 31 janvier dernier, au centre administratif de la Ville de Bruxelles, Mme Jellab et moi-même avons participé, de 7h30 à 8h30, à la distribution de gourdes réutilisables pour inciter nos employés à les utiliser pour se désaltérer. Les pouvoirs publics communaux ont pris des initiatives.

Personne n'est dupe de votre tentative malsaine de récupérer le mouvement climatique.

**M. Weytsman**.- Je n'ai pas bien compris l'intervention du premier échevin. Je souhaiterais élever le débat. Nous n'avons de leçons à donner à personne. Je sais ce qui a été fait avec le Plan climat. Vous l'avez voté à l'unanimité. Vous nous avez soutenus. Je connais les dispositions réglementaires sur le plastique, puisque nous avons voté conjointement cette initiative lancée par M. Zian. L'objectif zéro déchet est une très bonne chose. Simplement, je souhaite que nous fassions un pas de plus.

Vous montrez l'exemple en supprimant les bouteilles en plastique ici, les petites cuillères en plastique là... C'est une bonne chose. Les gourdes ont fait l'objet d'un marché public voté par la précédente majorité. Ne m'obligez pas à revenir avec des arguments que je considère comme des arguments de bac à sable.

Nous devons élargir notre action dans les écoles, les CPAS, les maisons de jeunes et les clubs de sport.

S'agissant du marché public pour les gobelets, nous ne pouvons que nous excuser. Il y a deux ans, je n'étais pas particulièrement conscient de l'enjeu. Vous non plus, d'ailleurs, puisque vous l'avez voté. Manifestement, nous n'avions pas tout compris. L'objectif est de montrer l'exemple et de sensibiliser les Bruxellois et les Bruxelloises. J'espère que ce texte sera approuvé à l'unanimité.

**M. Wauters**.- De telles joutes oratoires sont sans intérêt. La motion de M. Weytsman mérite notre attention. En 2016, nous avons voté un marché, soit ! Nous n'étions probablement pas assez conscients de certains enjeux. Ce fut le cas de tout le monde,



d'ailleurs. Les changements climatiques sont une réalité que nous ressentons tous, tous partis confondus. Cela suffit !

Le meilleur déchet plastique est celui que nous n'avons pas produit. Il serait bon que la Ville de Bruxelles, à l'unanimité, se mette d'accord sur une vision à long terme et sur des mesures concrètes immédiates.

Je ne vois pas en quoi les objectifs du Collège s'opposent à l'esprit de la présente motion. J'aimerais que nous arrêtons ce jeu idiot. La présente motion mérite notre attention et un vote unanime de notre part.

**De heer Bauwens**.- Mevrouw de voorzitter, op het niveau van *zero déchets* is het misschien belangrijk het standpunt van de partij voor de arbeid te kennen. Wanneer er wordt gesproken over het milieu wordt vaak gezegd dat we de mensen moeten sensibiliseren. Dat is het algemeen discours, zowel van Open Vld, van MR, van Groen en Ecolo. Altijd wordt het gewicht bij de gebruiker gelegd. De gebruiker moet drastisch veranderen.

Ik ben uiteraard blij met het voorstel. Dat er in de stad minder plastic flessen moeten komen is wel het minst, net zoals in het vorige plan staat dat een aantal gebouwen van de stad zonnepanelen moeten krijgen. Dat zijn allemaal mooie initiatieven, maar die 70.000 mensen waarover men het daarnet had, vragen drastischere maatregelen. De gebruikers vragen een drinkbus te kopen in plaats van plastic flessen is geen drastische maatregel. Er moet een beleid zijn waarbij er geen plastic meer verbruikt wordt over het hele grondgebied.

Een aantal drinkbussen gaan uitdelen is een mooie geste, maar dat zal het probleem niet oplossen. Wij pleiten dus voor collectieve oplossingen naast de sensibilisering. Voor wat Brussel betreft is het transport een grote vervuiler. Als jullie eindelijk gaan beslissen over het klimaatplan van de stad Brussel stellen we voor dat we het eens echt gaan hebben over gratis openbaar vervoer. Het belangrijke daaraan is dat we voor dit collectieve probleem waarvoor de wereld nog 12 jaar de tijd heeft – volgens klimaat specialisten is de kwalitatieve sprong over 12 jaar – nog andere maatregelen moeten treffen.

Ik vind het grappig dat de MR die op federaal niveau de tarieven van de trein verhoogt, hier komt zeggen dat er minder plastic moet worden gebruikt.

Ik stel voor, en ik wil daartoe zelfs een amendement indienen op het voorstel waar we straks over gaan stemmen, dat de stad Brussel zich ambitieuzer opstelt en niet alleen zegt *zero waste* maar ook zero kosten voor openbaar vervoer om de mensen de mogelijkheid te bieden het milieu met respect te behandelen.

### Vote

**Mme la Présidente.**- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**Mme la Présidente.**- Rejetée.

**M. Weytsman.**- Pourquoi votez-vous contre ? Dans d'autres communes, le MR et Ecolo ont déposé le même texte. Je ne comprends pas.

**M. Wauters.**- Aurons-nous un jour une explication de vote ?

**M. Hellings,** premier échevin.- J'ai proposé en section de retravailler le texte de la motion. M. Weytsman a refusé.

J'ai exposé les initiatives qui sont et qui seront prises, et je vous ai renvoyés à l'accord de majorité. J'ai dit que nous visions l'objectif d'une ville zéro plastique et que nous appliquerions la directive européenne avant la date limite prévue.

Nous ne sommes pas dans la récupération, mais dans l'action.

**M. le Bourgmestre.**- Je comprends le jeu tactique du MR qui consiste à déposer, soudain, une proposition de motion sur le plastique. Je partage totalement les propos de M. Hellings. Je considère que nos partenaires écologistes ont une vraie méthode pour atteindre des objectifs clairs.

Tous les quinze jours, l'opposition nous soumet des motions sur divers sujets, sous la forme de pétitions et sans méthode. Le Plan climat de M. Zian, lui, suit une méthode. S'agissant des défis climatiques et environnementaux, nous préconisons une méthode, plus que l'approbation de motions.

En tweetant qu'Ecolo-Groen est contre la suppression du plastique, vous ne duperez personne. Je crois dans la méthode que M. Hellings est en train de mettre en place.

**M. Weytsman**.- J'ai refusé la proposition de M. Hellings car, en l'espèce, le texte dépasse le plan d'action, lequel ne prévoit pas la suppression des plastiques à usage unique, ni l'utilisation exclusive de plastiques durables. Le MR a déposé le même texte dans d'autres communes avec Ecolo. J'ai proposé à M. Hellings d'amender la proposition comme il le souhaitait, en y intégrant les actions qu'il nous a exposées. Et nous l'aurions voté.

### **Question orales - Mondelinge vragen**

#### **Vraag van mevrouw Debaets betreffende de grote leegstand van de handelspanden in de Vijfhoek.**

**Mevrouw Debaets**.- Mevrouw de voorzitter, een tiental dagen geleden lazen we weinig opbeurend nieuws uit de stad op de site van *BRUZZ*. Ik raad iedereen trouwens aan om die site regelmatig te consulteren. In de Vijfhoek, nochtans het commerciële hart van Brussel, staat namelijk 18,3% van de handelspanden leeg. Bovendien zijn er in het centrum nog grote verschillen want vooral in de Marollen en de Congreswijk zou het probleem het grootst zijn, tot 20% commerciële leegstand. Dat is onrustwekkend want leegstand zorgt voor een desolate aanblik en het weinig aangename gevoel dat het niet goed gaat met de stad. Een stad waar het goed gaat floreert en heeft handelspanden en een handelsactiviteit die de mensen aantrekken. Deze situatie is vreemd, zeker voor de hoofdstad van het land. Ik heb daar dan ook een aantal vragen bij.

Het College heeft ongetwijfeld ook kennis genomen van die studie. Gaat het dan akkoord met die analyse? Dat lijkt mij eigenlijk een overbodige vraag want het is moeilijk om daar niet akkoord mee te gaan.

Zal het College dit opnemen met Brussels om die problematiek te bekijken en te onderzoeken welke maatregelen nodig zijn om die situatie om te buigen?

Kan het College de krachtlijnen geven van de maatregelen om de leegstand in de Vijfhoek krachtadig aan te pakken. Nogmaals, 20% leegstand in de hoofdstad van

België en van Europa kan men niet zomaar naast zich neerleggen. Dat vereist snelle actie. Ik kijk dus uit naar de antwoorden van het College.

**De heer Maingain**, schepen.- Mevrouw de voorzitter, mevrouw Debaets stelt mij vragen over de studie van *hub.brussels* betreffende de leegstand van de handelspanden in de Vijfhoek.

Ik ben mij bewust van deze studie en de twee vorige studies die door mevrouw Debaets werden uitgevoerd. Ze zijn beschikbaar op de website van *perspective.brussels*. Deze analyses zijn gebaseerd op een eenduidige methodologie en bijgevolg lijken de conclusies betrouwbaar.

Wat houdt de analyse van de studie in? De Vijfhoek heeft het hoogste leegstandscijfer van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dat cijfer bedraagt 18,3% tegenover 13,5% voor het hele Gewest. Dat cijfer stijgt tot 20% in de Marollen en de Congreswijk. De studie somt ook drie mogelijke oorzaken van deze situatie op.

In het verleden telde het centrum het hoogst aantal winkels en de impact van de inkrimping van de handel is dus hoger in de concentratie van verlaten wijken, galerijen in het centrum en de oppervlakte van de winkels is kleiner in het centrum terwijl moderne winkels zoeken naar grotere oppervlakten.

Voor wat de Grondregie betreft, zijn er 455 winkels en kantoren in de Vijfhoek, waar er momenteel 9 van worden verhuurd. Vier zijn gelegen in de Marollen, twee in de wijk Notre-Dame-aux-Neiges, één in het district Noord, één in de wijk Saint-Gery en nog één rond de Grote Markt.

Ik ontmoet morgen *hub.brussels*. Op de agenda van deze vergadering is er het doel om een algemene medewerking uit te werken betreffende de commerciële ontwikkeling van onze stad. Indien we een akkoord kunnen vinden, zullen we samen met hen aan deze problematiek werken.

Er is echter ook de onderlinge concurrentie tussen de 19 Brusselse gemeenten om nieuwe handelaars aan te trekken. Daarom is de actie van de vzw *entreprendre.brucity* van groot belang. *entreprendre.brucity* heeft een sterk netwerk van ondernemingen uitgebouwd en werkt als volgt : prospectie naar mogelijke

projecten van verkooppunten, winkelopeningen en het ontmoeten van projectontwikkelaars, zoeken en inventariseren van beschikbare panden richting de bedoelde winkelstraten, oriëntatie van nieuwe projecten richting de beschikbare panden of de betrokken agentschappen, systematische contacten met eigenaars van panden in de bedoelde wijken om de gewenste commerciële mix voor te stellen zoals bepaald in het commercieel ontwikkelingsschema van de stad.

De leegstand is het resultaat van verschillende structurele factoren. De oppervlakte van commerciële panden is begrensd in het historische centrum, terwijl nieuwe vestigingen een grotere oppervlakte nodig hebben.

Er zijn opportuniteiten om de panden van de Grondregie in een zone te groeperen, zodat de grote winkelbedrijven daar een winkel kunnen vestigen.

De aanwezigheid van de klanten en hun koopkracht spelen ook een rol. Wijken van de gewestelijke periferie waar de koopkracht hoger is tonen een langere leegstand. Brussel moet haar inwoners teruglokken naar het centrum. Dat is ook de bedoeling van de verfraaiingsprojecten zoals de voetgangerszone.

We moeten verzekeren dat deze inwoners niet alleen giftshops in het centrum zullen vinden, maar ook buurtwinkels met gewone producten.

We zullen ook de studie over het commerciële ontwikkelingsplan van de voetgangers- en commerciële districten van de Vijfhoek updaten. We moeten werken aan de koppeling tussen deze commerciële districten zodat iedereen profiteert van de economische dynamiek van het standscentrum.

Aangezien het onderzoek de kwestie van de kleine commerciële gebieden benadrukt moeten we ook nadenken over de ontwikkeling van een aantrekkelijk beleid voor pop-up stores. We moeten kijken naar de kwestie van de stedelijke distributiecentra die een oplossing kunnen zijn voor de inventarisproblemen waarmee deze kleine handelsgebieden worden geconfronteerd.

Tot slot mogen wij de andere wijken van de stad niet vergeten, de leegstand in de Bockstaelwijk is ook te hoog.

**Mevrouw Debaets**.- Mevrouw de voorzitter, ik wil nog even kort reageren omdat de

schepen mijn vraag niet helemaal heeft beantwoord.

De heer Maingain begint zijn antwoord met te schetsen dat dit een historische evolutie is, dat er in de laatste 50 jaar golven zijn geweest. Het klopt dat er minder handelspanden zijn over het hele Gewest en dat zich dat het meest heeft geuit in het centrum.

Mijn vraag is echter wat hij daar op stedenbouwkundig vlak aan zal doen zodat die panden gemakkelijker verhuurd worden. De vraag naar kleine panden daalt effectief en ook dat begrijp ik want kleinere handelspanden betekenen geringere opbrengsten en minder werkgelegenheid.

Men kan echter perfect, zoals in andere steden gebeurt, in die kleinere handelspanden ambachtsslieden onderbrengen, startende ondernemers of pop-ups en ze tegen interessante huurprijzen laten starten. Dat gebeurt ook in andere steden met het doel in panden die economisch gezien misschien minder rendabel zijn een nieuw en jong aanbod te creëren.

Mijn derde opmerking is misschien de meest fundamentele en hebben we trouwens bij monde van Didier Wauters bij de algemene bespreking al aangekaart. Ik blijf het namelijk aberrant vinden dat er hier in de stad twee Grondregies zijn. Er is de Grondregie van de stad Brussel en de Grondregie van het OCMW die volledig naast elkaar werken. Wij herhalen dus onze vraag om die twee, in het kader van goed bestuur, te fusioneren en om, in afwachting daarvan, de exploitatie of het beheer van commerciële panden van de Regie aan de schepen van Handel toe te kennen. Dat zou een nieuwe boost kunnen geven en dan zou de schepen echt een instrument in handen hebben om die handel aan te zwengelen.

Ik heb dus twee heel concrete vragen.

Verklaart het College zich, ten eerste, akkoord om het commerciële beheer van de panden waarover de stad en het OCMW beschikken toe te kennen aan de schepen van Handel?

Ten tweede, en meer vergaand maar minstens even noodzakelijk, is natuurlijk een fusie van die twee Grondregies.

Kan ik daar nog een antwoord op krijgen?

**De heer Maingan**, schepen.- Mevrouw Debaets, een korte reactie op uw vraag over de Grondregie. Nieuw is dat ik met mijn collega zal werken op de commerciële panden.

Het probleem is, ten tweede, niet de Grondregie. We hebben slechts negen panden die niet verhuurd zijn. We werken op de hele Vijfhoek en de voetgangerszone teneinde de situatie te verbeteren.

**Mevrouw Debaets**.- En de fusie van de twee regies?

**De heer Maingan**, schepen.- Ik verwijs naar het meerderheidsakkoord en nieuw is dat we met de collega zullen samenwerken.

**Question de M. Weytsman concernant le processus participatif autour du changement de dénomination de la station STIB « Bourse » en « Bourse - Grand-Place »**

**M. Weytsman**.- Le 28 janvier dernier, le nouveau nom de la station Bourse a été officiellement annoncé. Les habitants du quartier n'ont pas été associés à cette décision, ce qui génère une certaine frustration.

Comment a été organisé ce changement de nom ? Nous connaissons la manière d'agir de la STIB dans ce domaine. Quel processus participatif avec les Bruxellois l'a accompagné ?

Êtes-vous informé d'autres changements de nom prévus par la STIB ?

**M. Pinxteren**, échevin.- Ce changement répond à une demande de la Ville visant à améliorer la visibilité du réseau pour nos visiteurs extérieurs.

Le premier principe d'un processus participatif réussi et respectueux est qu'il doit avoir une certaine utilité. En l'espèce, un grand débat participatif ne nous a pas semblé utile.

Par le passé, il est vrai que la STIB n'a pas toujours fait preuve d'une grande ouverture, mais elle n'était pas la seule à blâmer.

Dans le dossier des nouvelles voiries du quartier Tivoli sur le site de Tour & Taxis, M. Coomans de Brachène avait annoncé qu'un processus participatif serait lancé. Mme Barzin avait souligné l'importance qu'elle donnerait à l'attribution de noms féminins à ces nouvelles artères. Or le résultat a été décevant, puisque seules 2 voiries sur 27 portent un nom de femme. La participation est encore meilleure lorsqu'on respecte les gens qui y prennent part et qui partagent notre objectif de féminiser les noms de rue.

**M. Weytsman**.- J'ignorais que cette demande émanait de la Ville de Bruxelles. Selon moi, il ne serait pas inutile d'associer les habitants à ce genre de réflexion. Pour le reste, la deuxième partie de votre réponse est particulièrement désagréable.

**M. Coomans de Brachène**.- Je regrette que M. Pinxteren se soit limité à lire un article de presse sans analyser le processus participatif qui avait été lancé pour le site de Tour & Taxis et qui avait donné lieu à 1.400 réponses, ce qui est exceptionnel. Les propositions étaient très diverses. Nous avons encouragé la féminisation des noms de rue et trois membres du jury étaient des femmes.

**M. Pinxteren**.- En l'espèce, un processus participatif ne nous semblait pas utile.

**Question de Mme Nyanga-Lumbala concernant l'inoccupation des logements du patrimoine de la Ville et les mesures prises en cas de dégradation causée par les locataires**

**Mme Nyanga-Lumbala**.- Les dégradations causées par certains locataires affectent directement le propriétaire, surtout quand elles dépassent le montant du dépôt de garantie.

J'aimerais savoir combien de logements sont aujourd'hui inoccupés, car dégradés par les locataires qui ont précédemment occupé le bien.

Disposez-vous de chiffres actualisés sur les logements non loués, mais louables, et sur les logements non loués et non louables ?

Pourriez-vous me dire si des actions en justice ont déjà été intentées dans ces cas



contre ce type de locataires indéclicats responsables des dégâts causés à l'immeuble et/ou à leur logement ? Dans l'affirmative, dans quelle proportion ?

De quelle manière agissez-vous pour maintenir en état locatif l'ensemble du parc et éviter les actes de vandalisme et de dégradation causés par les locataires aux logements qu'ils occupent ?

Quelles actions ont été menées depuis la législature précédente en matière de prévention et d'accompagnement social des locataires ou de « pédagogie de l'habiter » ?

**M. Ouriaghli**. - Sur les 3.600 logements de la Régie foncière, 80 sont en cours de travaux avant leur remise en location, soit 2 %.

L'envergure des travaux est déterminée sur la base de l'état des lieux de sortie, de la vétusté des lieux et des dégâts occasionnés par les locataires sortants. Ils vont de la simple révision des installations sanitaires à la rénovation complète de l'appartement, en ce compris le chauffage, les tuyauteries et les câblages électriques.

Vingt biens sont actuellement à louer, soit 0,5 %.

En 2018, des actions en justice ont été intentées pour 104 logements. Il s'agit généralement d'arriérés de loyer ou de non-respects répétés du règlement d'ordre intérieur. Ces actions peuvent aller jusqu'à l'expulsion des locataires (16 en 2018).

Les actions portent très rarement sur des dégâts locatifs, ces derniers étant chiffrés par un expert externe que nous engageons pour l'état des lieux d'entrée et de sortie. Le cas échéant, nous récupérons la garantie locative. Si le montant des dégâts dépasse celui de la garantie, il est comptabilisé dans le décompte de fin de location. Nous n'avons connu aucun cas de ce genre en 2018.

De quelle manière agissons-nous pour maintenir en état locatif l'ensemble du parc et éviter les actes de vandalisme et de dégradation causés par les locataires aux logements qu'ils occupent ?

Outre les travaux classiques d'entretien, curatifs ou préventifs, et l'accompagnement

quotidien par nos concierges, des actions spécifiques sont menées sur les sites où des problèmes sont constatés. Elles vont du placement de caméras à la demande de Bravvo à des missions de gardiennage privé, comme c'est le cas sur plusieurs sites.

Quelles actions ont été menées depuis la législature précédente en matière de prévention et d'accompagnement social des locataires ou de « pédagogie de l'habiter » ? Un accompagnement existe pour les locataires éprouvant des difficultés en termes de loyer. Un plan d'apurement peut être envisagé en fonction de la situation du locataire. D'autres problèmes ainsi que les situations personnelles de pédagogie à l'habiter sont traités par l'ombudswoman pour préserver la sérénité au sein des immeubles.

Des brochures et guides des bonnes pratiques donnant des conseils d'entretien pour nos logements ont été distribués. Le règlement d'ordre intérieur a été actualisé et rendu beaucoup plus pédagogique en 2018.

Des ateliers pédagogiques et des réunions collectives sont organisés sur site, par thème, notamment pour nos immeubles passifs et à basse énergie.

**Mme Nyanga-Lumbala**.- Quelle est la durée moyenne des travaux ?

**M. Ouriaghli**, échevin.- Cela varie fortement : de moins d'un mois pour un simple rafraîchissement à trois ou quatre mois pour une rénovation complète. Nous disposons d'un adjudicateur annuel qui peut intervenir rapidement, mais certains chantiers exigent plusieurs corps de métier.

**Vraag van de heer Vanden Borre betreffende de aanleg van de centrale lanen (antiterreurmaatregelen en grijze paaltjes om het autoverkeer in goede banen te leiden)**

**De heer Vanden Borre**.- Mevrouw de voorzitter, in de gemeenteraad van 14 januari dit jaar verwees ik naar een studie die de stad laat uitvoeren betreffende de antiterreurmaatregelen in de voetgangerszone.

Schepen Dhondt zei toen dat de studie als doel heeft de antiterreurmaatregelen te

integreren in de heraanleg van de centrale lanen. Ik heb toen aangekondigd dat ik hier in de toekomst een vraag over zou stellen. Bij deze mijn vraag.

Ik stel vandaag vast dat veel van die paaltjes die zijn geïnstalleerd om het autoverkeer in goede banen te leiden al omver gereden, omgebogen of weggehaald en vervangen zijn. Dit toont aan dat de kwaliteit ervan duidelijk ondermaats is aangezien de werken op vele plaatsen zelfs nog niet zijn afgerond. Bovendien zien we ook in de voetgangerszone al gebreken opduiken.

Is bij de aanleg van de centrale lanen voldoende rekening gehouden met antiterreurmaatregelen en zo ja, kan men mij de desbetreffende studies of adviezen bezorgen? Waarom was een aanvullende studie nodig?

Hoeveel paaltjes zijn er volgens de stadsdiensten reeds beschadigd en/of reeds vervangen sinds de aanleg? Zijn de grijze paaltjes met andere woorden geschikt om het verkeer in goede banen te leiden?

Volstaan grijze paaltjes als antiterreurmaatregelen, gelet op het risico op aanslagen met voertuigen?

Kan het stadsbestuur garanderen dat het alles in het werk stelt om de veiligheid in de voetgangerszone dag en nacht te garanderen?

**De Burgemeester.** - Mevrouw de voorzitter, ik kan de heer Vanden Borre verzekeren dat bij de aanleg van de centrale lanen rekening werd gehouden met een reeks antiterreurmaatregelen.

Er werd een specifieke studie uitgevoerd voor de heraanleg van de centrale lanen op basis van een door het College goedgekeurd programma op 27 maart 2014. Dit heeft geleid tot de aanvraag van een bouwvergunning op 8 augustus 2014.

Er werd bij deze studie onder meer rekening gehouden met gangbare maatregelen, beperking van de breedte, intrekbare palen aan de uiteinden.

Ten tweede, bij de aanleg van de centrale lanen is er systematisch overleg geweest met de politiediensten, zowel met de afdelingen die de verkeersveiligheid beheren als met de afdeling die zich bezighoudt met antiterreurmaatregelen. De eisen en normen met betrekking tot de veiligheid op het vlak van antiterreur zijn trouwens afhankelijk

van locatie tot locatie. De configuratie van de verschillende zones speelt daarbij een rol.

Er werd in dat kader een plan opgesteld waarbij de toegangen tot de verschillende zones voor het volledige voetgangerscentrum werden gedefinieerd en waarbij lange rechte stukken die het meeste gevaar met zich meebrengen vermeden worden.

Daarnaast werd op verschillende tijdstippen overleg gepleegd met de nooddiensten, met inbegrip van de SIAMU en waarbij, afhankelijk van de situatie op het terrein antiterreurdistributies worden voorzien.

Zo veranderde de toestand op het terrein geregeld door de werken van de nutsmaatschappijen wegens andere werven in de omgeving of evenementen.

Ter herinnering, tijdens de uitvoering van werken werden bovendien extra maatregelen ingevoerd om de voetgangers in bepaalde zones te beschermen aangezien ondertussen de aanslag in Nice was gebeurd waarbij gebruik werd gemaakt van een vrachtwagen die in een drukke zone slachtoffers maakte.

De politie heeft samen met de andere nooddiensten en de stadsdiensten op verschillende locaties extra distributies geplaatst om een optimale bescherming te garanderen. Dat is niet alleen het geval voor de centrale lanen, maar voor de volledige voetgangerszone. In dat kader werd bijvoorbeeld ook de nieuwe straat, de Kleerkopersstraat en andere delen van het centrum voorzien van antiterreurblokkades, bloembakken en andere installaties.

Voor wat de grijze paaltjes betreft is het belangrijk te signaleren dat ze op een aantal locaties voldoen, maar dat op andere locaties extra beveiliging nuttig zou zijn. De politie heeft daarom in het najaar van 2018 bijkomende informatie en een versterking van het antiterreurdistributief gevraagd. Na overleg heeft de stad Brussel dan aan een studiebureau gevraagd om voor die specifieke plaatsen een voorstel te maken dat zowel de veiligheid, het specifieke karakter van de centrale lanen, het esthetische aspect als het onderhoudselement in rekening neemt.

Het studiebureau heeft op 17 december een offerte ingediend voor deze en nog andere aspecten. De offerte werd door het College goedgekeurd op 20 december 2018 en door de gemeenteraad op 14 januari 2019.

Op deze locatie wordt ondertussen de veiligheid gegarandeerd aan de hand van extra dispositieven, in samenspraak met de politie.

In verband met het aantal paaltjes, tot slot, moet ik de heer Vanden Borre het antwoord schuldig blijven omdat de werken nog niet opgeleverd zijn en de reparaties en tussenkomsten ten laste van de aannemer vallen.

**De heer Vanden Borre.**- Mevrouw de voorzitter, ik zie dat de stad een aantal maatregelen neemt. Het lijkt me goed om die inderdaad van nabij te volgen. *Be prepared for the worst* zegt men en in dat opzicht kan ik de voorzichtigheidsmaatregelen ondersteunen.

Ik wil toch nog eens de aandacht vestigen op het volgende : als ik vanuit de Pachecolaan recht naar de centrale lanen ga is de beveiliging er mijns inziens onbestaand. Ik weet niet of er nog andere zwakke punten zijn, maar aangezien die paaltjes reeds omver kunnen worden gereden met een eenvoudig voertuig, laat staan met een verstevigd voertuig of een vrachtwagen, vraag ik me toch af of de veiligheid er kan worden gegarandeerd met die grijze paaltjes.

De burgemeester zegt dat hij zich niet kan uitspreken over het aantal paaltjes dat omver gereden of beschadigd is. Ik ben blij dat de kosten ten laste van de aannemer vallen want naar mijn inschatting gaat het om tientallen paaltjes. Ik heb al berichten gekregen van mensen die me zeggen dat tientallen paaltjes gewoon tegen de grond worden gereden.

Ik zal dit punt in de toekomst blijven volgen en blijven nagaan dat de kwaliteit van de uitvoering van de werken in de voetgangerszone en de veiligheid gegarandeerd blijven.

**Question de Mme El Bakri concernant les suites de l'incendie survenu il y a un an dans un logement social rue Haute et la gestion des logements sur ce site depuis l'incendie**

**Mme El Bakri.**- Il y a un an, un incendie est survenu dans un logement social de la rue Haute. Ce drame a permis de mettre en lumière des conditions de logement

hallucinantes. Un an après les faits, les habitants attendent toujours des réponses de votre part quant à leur sécurité et, surtout, des solutions concrètes pour d'éventuels relogements dans des lieux décents et sécurisés. En Mai 2018, lors d'une réunion des habitants, le responsable de la sécurité a avoué que les installations électriques n'étaient pas conformes aux usages d'aujourd'hui.

Vous connaissez leurs histoires. Ils étaient venus l'année passée, avec des voisins des 5 blocs, vous rencontrer. Ils vous ont présenté leur situation. Il faut se rendre sur place pour constater l'état des logements, qui pourrissent à vue d'œil. Les câbles électriques vétustes sont mal isolés. Les appartements ne sont pas sécurisés. À cela s'ajoutent de gros problèmes d'humidité par manque d'isolation. Les châssis laissent passer de grands courants d'air à tel point qu'après 20 minutes, j'ai dû remettre ma veste tant il faisait froid. Pourtant, le chauffage était allumé au maximum. Il y a tellement d'humidité que l'eau coule à l'intérieur des vitres et parfois le long des câbles électriques. Une situation dangereuse pour les locataires. Parallèlement, les conséquences sur la santé sont énormes. Dans la plupart des familles, les enfants souffrent de problèmes respiratoires, de maux de tête réguliers, de démangeaisons, de problèmes de sommeil, sans parler du stress continu.

Djamila, une locataire, nous dit qu'elle habite là depuis une dizaine d'années. Elle a régulièrement contacté le Foyer pour demander son transfert. Ses enfants ont des problèmes d'absentéisme à l'école. Ils s'endorment au cours parce qu'ils dorment mal à cause de l'humidité et du froid dans les chambres. Si, heureusement, nous n'avons pas encore eu de drame comme à la Grenfell Tower à Londres, le manque d'action de la Ville et de la Région est révélateur d'un choix politique : celui de laisser ces familles vivre dans des conditions dignes du 19e siècle à Bruxelles, capitale de l'Europe.

Il y a plusieurs mois, près de 80 familles de la rue Haute et de la rue Pieremans ont signé une pétition pour demander des réponses. Vous avez refusé de les recevoir.

Aujourd'hui, nous vous transmettons leurs questions et revendications. La situation est dramatique, mais des réponses à court et long termes sont possibles et nécessaires. Il faut pour cela faire des choix, dont celui d'investir dans la création et la rénovation de logements sociaux de qualité, et pas dans des logements de luxe comme vous le faites avec le projet Neo qui ne prévoit la construction d'aucun logement social. Le choix de faire passer les besoins des gens avant le profit des promoteurs immobiliers...

À la demande de plusieurs locataires, des experts des ambulances vertes ont constaté que « l'état des châssis ne permet plus un entretien correct de ceux-ci ». Et vous proposez en réponse à ces locataires de venir placer des joints en mousse isolante le long des châssis. Un sparadrap d'urgence sur un problème bien plus profond ! Ce dont les locataires ont besoin, ce ne sont pas de petits coups de peinture ou des mesurètes, mais de réelles mesures d'urgence et un plan ambitieux pour une rénovation profonde des logements sociaux.

Tant que les logements ne seront pas rénovés et que les familles ne seront pas relogées, le PTB demande au minimum une suspension intégrale de toutes les charges communes au titre de dédommagement aux habitants.

Quand les familles seront-elles relogées précisément ? En mai, vous parliez de reloger les familles à partir de 2020. De quel mois parle-t-on ? Et dans quels autres logements iront-ils ? Pourquoi est-ce que les locataires ne sont pas informés du calendrier, ni du lieu où ils déménageront ?

Pourquoi continuez-vous de faire entrer de nouvelles familles dans les logements vides alors que des travaux lourds doivent être entrepris à partir de 2022 ? Quels sont les travaux de rénovation prévus et combien de temps vont-ils durer ?

Pouvez-vous nous transmettre le certificat de sécurité des installations électriques et

des procédures de sécurité dans ces logements ? À nous, ainsi qu'aux locataires.  
Qu'avez-vous entrepris pour rendre les logements conformes depuis l'incendie ?

Envisagez-vous des compensations aux locataires qui subissent les conséquences du manque d'investissement du Foyer ?

**M. Ouriaghli**, échevin.- Au préalable, je tiens à dénoncer la manipulation de Mme El Bakri : il est faux d'affirmer que j'ai rencontré les habitants du 363 rue Haute et encore plus faux que j'aurais refusé de les rencontrer quelques mois après. J'affirme ici que ma porte est ouverte et que je suis particulièrement sensible à la situation à laquelle ces locataires font face. La Ville de Bruxelles, en tant qu'actionnaire principal du Logement bruxellois, est très attentive à ce que les problèmes soient résolus pour l'ensemble du site. Nous veillons à ce que toutes les actions à mener le soient au plus vite et au plus confortable pour tous les locataires. Je suis en contact permanent avec le conseil d'administration du Logement bruxellois. Il me relaie le travail entrepris par la direction qui en est le gestionnaire autonome.

**M. Khalid Zian**, président du Logement bruxellois et membre de ce Conseil communal, sera plus à même de vous exposer plus en détail le bilan.

**M. Zian**, président du Logement bruxellois.- Une fois n'est pas coutume, je m'adresserai à vous au titre de président du Logement bruxellois. Je vous remercie pour votre question, mais je voudrais commencer par une remarque préliminaire. En effet, il est important de rappeler qu'une procédure judiciaire est en cours d'instruction pour déterminer les responsabilités dans cet incendie. J'espère que nous en connaîtrons rapidement les conclusions.

S'agissant des installations électriques, un programme de mise en conformité aux dernières normes est en cours, sachant qu'elles répondaient aux normes en vigueur lors de la construction du bâtiment et qu'elles n'avaient pas fait l'objet de



modifications de la part du Logement bruxellois. Cette dernière remarque est très importante au regard des obligations résultant notamment du Code du logement bruxellois.

Il n'en demeure pas moins que les installations doivent être modernisées au vu de l'augmentation des équipements électriques présents. À ce jour, sur 81 logements occupés sur l'ensemble du site Haute 2, 41 sont déjà aux normes actuelles, soit plus de 50 %. À l'issue de ce programme, soit à la fin de cette année, tous les logements du site seront en conformité. Il semble également opportun de préciser que le conseil d'administration du Logement bruxellois a mis à l'ordre du jour de sa prochaine réunion (le 21 février) la désignation d'un prestataire dans le cadre d'un marché de services pour la réalisation de dossiers d'analyse des risques d'incendie, d'intervention et de réalisation de plans d'évacuation pour l'ensemble des immeubles hauts du Logement bruxellois.

Par ailleurs, ce ne sont pas les seuls travaux prévus sur ce site. Il est en effet également prévu que les travaux de rénovation lourde de l'immeuble Haute 365 soient entamés à la fin du premier trimestre 2020. Ce chantier comprend également la rénovation lourde de l'immeuble Philanthropie 18 qui n'est pas concerné par votre question. Ces travaux s'inscrivent dans une vision globale de l'entièreté du site. Ainsi, le budget pour la rénovation lourde de la tour a été obtenu et les études préalables sont en cours afin de déterminer quel sera le mode opératoire le plus adapté. Il est évident que l'ensemble des locataires seront relogés dans le patrimoine du Logement bruxellois, comme cela se fait habituellement pour chaque projet de rénovation impliquant le déplacement des locataires.

Cela n'empêche pas le Logement bruxellois de mettre en œuvre des travaux afin de continuer d'améliorer les conditions de vie des locataires en place dans l'attente de travaux de rénovation plus importants. Ainsi, outre la mise en conformité des installations électriques et dans le but d'améliorer la sécurité des habitants de la tour,

les logements seront, encore en 2019, équipés de nouvelles portes coupe-feu et les dalles de parement de la tour seront fixées.

Par ailleurs, conscient des difficultés liées aux menuiseries extérieures (ce que vous appelez les châssis), une campagne de réglage des châssis ainsi que la pose de joints en mousse seront réalisées la semaine prochaine. Cette campagne durera une bonne dizaine de jours et devrait s'achever, en principe, au début du mois de mars. Les équipes profiteront de ce chantier pour poser des réflecteurs à l'arrière des radiateurs de chaque logement.

Enfin, des visites des départements technique, locatif et social ont été menées et un recensement des situations les plus urgentes a été réalisé afin de déménager ces familles le plus rapidement possible, dans la mesure des possibilités actuelles du patrimoine.

Sept familles ont été identifiées comme prioritaires en fonction de l'état du logement et le Logement bruxellois s'emploie en priorité à proposer une solution de relocation sur son patrimoine pour ces familles. Deux ont été déménagées. Il en reste donc cinq. Il est important de souligner que pour chaque locataire, le Logement bruxellois essaie de répondre aux souhaits de localisation. En d'autres termes, les familles indiquent sur une liste les quartiers où elles souhaitent prioritairement être relogées, ce qui peut générer un allongement du délai de transfert vers un autre logement.

Enfin, je tiens à préciser que le Logement bruxellois n'attribue plus de logements sur le bâtiment 365 et 365a depuis mai 2018.

**Mme El Bakri**.- J'entends que le programme de modernisation des installations électriques doit prendre fin en 2019. C'est fort tardif. J'ai en tête la catastrophe du Foyer schaarbeekoïse due à des travaux qui n'avaient pas été réalisés à temps et où une jeune femme enceinte s'est jetée par la fenêtre.

Des vidéos montrent qu'en cas de pluie, de l'eau coule des plafonds et passe par les installations électriques. Des mères de famille avec des nouveau-nés vivent dans des conditions déplorables. On frôle la catastrophe et on prend des risques énormes ! Vu la gravité de la situation, de tels délais me semblent assez longs.

J'entends que les familles seront relogées « le plus rapidement possible ». Quand exactement ? Elles envoient des lettres au Foyer bruxellois, mais n'obtiennent pas de réponse.

Vous parlez de logements qui ne sont plus loués depuis le mois de mai. Or je connais une famille qui y est entrée au mois de juillet. On continue donc d'y installer des familles dans des conditions insalubres.

Qu'en est-il des dédommagements liés aux frais de chauffage ?

**M. Zian**, président du Logement bruxellois.- Je vous transmettrai ma réponse ou je vous répondrai par écrit de manière plus précise si vous le souhaitez.

Comme précisé lors du débat sur l'accord de majorité, la Ville va recapitaliser ses deux sociétés de logement pour financer l'isolation de ses bâtiments sociaux. Sur ce point, nous sommes totalement d'accord, il s'agit d'un véritable gouffre énergétique. Nous voulons également intervenir sur le pouvoir d'achat de ces locataires qui, effectivement, paient des charges de chauffage pour rien vu les graves lacunes de certains logements en termes d'isolation. Le Collège a décidé de consacrer plus de 30 millions à l'isolation des logements sociaux. Toutefois, comme vous le savez, nous devons respecter les procédures que la tutelle nous impose, notamment en termes de marchés publics. Certains délais sont donc incompressibles. Toutes les équipes du Logement bruxellois, auxquelles je rends hommage, travaillent d'arrache-pied à résoudre ces difficultés. Bien entendu, nous ne pouvons pas toujours apporter de solution immédiate.

Sur les sept familles identifiées comme prioritaires, deux ont été relogées et cinq doivent encore l'être sur un autre site. Là aussi, nous sommes limités par les capacités de notre patrimoine et les desiderata des familles en termes de localisation. Si nous proposons un logement situé à Haren à une famille qui vit depuis dix ans dans les Marolles, elle le refusera, ce que nous pouvons comprendre.

**Question de M. Bauwens concernant le refus d'entamer une enquête  
indépendante à l'encontre de l'Instruction publique**

**Mme Bauwens**.- Entre 50 et 70 professeurs et syndicalistes étaient présents lors de la dernière séance publique du Conseil communal. La gronde des enseignants du secondaire de la Ville de Bruxelles est forte. Ils étaient venus en nombre lors du dernier Conseil communal en espérant de votre part une attitude constructive et une réponse positive à leur demande bien légitime.

Le front commun demande simplement l'ouverture d'une enquête indépendante à l'encontre de l'Instruction publique. Je le répète, il ne demande pas une enquête disciplinaire à l'encontre d'une personne.

La réponse donnée par la commune n'était pas à la hauteur. J'espère que les points discutés à huis clos seront communiqués aux syndicats. Le PTB regrette le refus d'entendre les plaintes d'autres professeurs à l'encontre de l'inspection. Nous dénonçons le fait qu'il y ait deux poids, deux mesures. Les professeurs qui demandent une enquête ne sont pas entendus.

Il faut réinstaurer le dialogue avec le syndicat. Il semble qu'une réunion est prévue. Vous dites que tout est de la faute des syndicats. Les plaintes des professeurs méritent également d'être suivies et traitées.

Sur la base de quels documents refusez-vous l'enquête indépendante à l'encontre de l'Instruction publique ? Pouvez-vous nous les transmettre le plus vite possible ? Pourquoi prétendez-vous que les organisations syndicales ont demandé une enquête

disciplinaire à l'encontre de l'inspecteur ? Sur quoi vous basez-vous pour porter une telle accusation ?

Qu'allez-vous répondre aux organisations syndicales qui souhaitent que vous teniez compte des faits d'autoritarisme d'une partie de l'administration publique ?

Pour la deuxième fois, que comptez-vous faire pour rétablir le dialogue social avec les délégations syndicales ?

**Mme Hariche**, échevine.- Je suis très contente de constater une évolution dans votre rhétorique, puisque vous ne rapportez plus les faits calomnieux à l'encontre de l'inspecteur. Vous êtes passé à autre chose et nous pouvons évidemment nous en réjouir.

Le travail d'un élu, fût-il nouveau, consiste à poser des questions, mais aussi, avec la plus grande honnêteté, à rechercher la vérité à partir de faits et de documents qui permettent de se forger une opinion objectivement, plutôt que d'interpeller deux fois d'affilée sans même être venu consulter la vingtaine de pièces que je tiens à votre disposition depuis quinze jours. Une série d'agents, d'usagers et d'enseignants ont le droit de ne pas voir leur nom étalé en public.

Je vous ai dit en sections réunies que les faits évoqués à l'encontre d'enseignants de l'école des Pagodes remontaient déjà à 2014. Cela démontre la bienveillance de l'inspection, puisque cela fait quatre ans et que, depuis, une série de dispositifs ont été mis en place pour leur permettre de pallier leurs carences, notamment l'absence de grilles critériées.

Comme en sections réunies, vous prétendez que j'ai dit que tout était de la faute des syndicats. Je n'ai jamais dit cela ! Les syndicats sont là pour défendre les agents. Je regrette juste qu'ils les aient crus sur parole et qu'ils n'aient pas écouté les arguments avancés par le pouvoir organisateur. Ces agents sont allés jusqu'à dire des choses à leur propre avocat - je vous ai produit la pièce en sections réunies - qui reprennent

l'idée que M. .... aurait demandé les questions pour ses enfants, etc.

Je tiens toujours à votre disposition tous les documents qui vous permettront de vous forger un point de vue. Pour le reste, je vous ai donné des réponses étayées en sections réunies.

J'espère que nous ne sommes pas dans un show qui vous permette de bénéficier d'une audience publique. Moi, je travaille à la gestion des dossiers. Je répondrai à toutes vos questions, mais à huis clos, puisque ce dossier vise des usagers et des agents. J'aurais aimé que vous ayez la politesse de m'écouter, mais c'est peut-être trop vous demander.

**M. Bauwens**.- Vous appelez show le fait qu'un conseiller de l'opposition pose une question. Selon moi, c'est mon devoir. J'ai respecté le huis clos, contrairement à vous. J'espère que la prochaine réunion avec les syndicats se déroulera comme vous le dites, à savoir dans le respect et la bonne entente. Au prochain Conseil communal, vous pourrez peut-être nous annoncer que la bonne entente est restaurée et que les attaques contre des délégués syndicaux ont été retirées.

Ce n'est pas un show. Nous sommes ici pour permettre la réussite de tous les élèves de la Ville de Bruxelles. C'est un grand défi.

### **Question de M. Talbi concernant la situation de l'emploi communal**

**M. Talbi**.- Dans le chapitre 25 *Ressources humaines* de l'accord de la majorité, on peut lire que « la Ville doit montrer l'exemple en termes de conditions de travail pour ses agents ». Mais la mobilisation organisée en front commun par les délégations syndicales devant le Conseil communal montre leur mécontentement. Les travailleurs communaux ont le sentiment de ne pas être pris en considération. En effet, il n'est nulle part fait mention d'une revalorisation des conditions de travail et du salaire des travailleurs communaux. Oui, l'accent est mis sur la diversification, ce qui est

important et ce qu'on soutient avec le PTB.

Mais les travailleurs communaux ne comprennent pas pourquoi d'un côté, les directeurs généraux reçoivent une prime annuelle de 10.000 € et, de l'autre, les barèmes des salaires n'ont plus été augmentés depuis 2004 pour les niveaux E, depuis 2005 pour les niveaux D et depuis 2007 pour les niveaux C.

Les travailleurs veulent vous soumettre quelques chiffres en matière d'emploi communal à Bruxelles :

- les dépenses de personnel représentent à Bruxelles 29,8 %, alors que la moyenne régionale s'élève à 39,8 % ;
- les fonctionnaires statutaires représentent 47 % du personnel communal, alors que la norme devrait être l'emploi statutaire et non l'emploi contractuel.

Nous estimons que ces chiffres sont inquiétants. Pourtant, des solutions existent pour revaloriser les conditions de travail des travailleurs communaux. Voici comment :

- par des nominations statutaires à tous les niveaux ;
- en arrêtant d'engager des travailleurs via des contrats stagiaires sous-payés ;
- par la garantie que des articles 60 ne puissent pas remplacer des emplois stables.

Aujourd'hui, les syndicats ont mené une action pour la revalorisation de leur salaire, la statutarisation et une réduction du temps de travail. Le PTB exprime sa solidarité avec les travailleurs communaux et soutient les revendications du personnel. Il n'est pas normal qu'aucune indexation barémique n'ait eu lieu depuis plus de 10 ans.

Que comptez-vous faire pour mettre en œuvre les revendications des travailleurs ? Dans votre accord de majorité, vous parlez d'un « projet pilote pour une réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire ». Quand, comment et où allez-vous le mettre en œuvre ?

Quelles sont les mesures que vous allez prendre afin de revaloriser les plus bas salaires ?

Quelles mesures allez-vous prendre afin de rendre plus égales les primes des fonctionnaires dirigeants et celles de l'ensemble des fonctionnaires ?

**Mme Hariche**, échevine.- La Ville n'est pas comparable aux 18 autres communes vu les missions spécifiques qu'elle assume en tant que capitale et pour lesquelles elle a un financement.

Pour rappel, la Ville occupe 4.470 travailleurs, hors enseignants. Nous représentons 27 % de tous les travailleurs communaux des 19 communes.

Concernant la statutarisation du personnel :

1. Le nouveau statut du personnel, qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2017, a permis de statutariser plus de 300 agents. Aucune autre commune ne peut présenter un bilan aussi positif.

2. Vous citez le chiffre de 47 % comme taux de statutarisation à la Ville de Bruxelles. Vous vous basez sans doute sur la brochure qui a été produite récemment par l'Administration des pouvoirs locaux de la Région. Ce taux est le résultat d'un calcul erroné, car il tient compte du personnel non statutarisable :

a. les 340 agents contractuels subventionnés ;

b. de nombreux contrats de remplacement, des stages d'insertion, des stages first, des contrats à durée déterminée ;

c. du personnel d'entretien (800) pour lequel il a été décidé par ce Conseil, avec l'accord unanime des trois syndicats, que ces emplois étaient de nature contractuelle. En contrepartie, les agents bénéficient d'une pension complémentaire résultant de longues concertations ;

d. des agents entrés en service depuis moins de 3 ans, puisqu'il faut 3 ans d'ancienneté et des rapports positifs pour pouvoir être nommé.

En retirant tous ces agents du chiffre global qui a servi de calcul, nous arrivons à 79,9 % de personnels nommés. Aucune autre commune n'atteint ce taux.

Les contrats d'insertion et les ACS ont le même barème que les autres agents de la



Ville.

Quant aux stages first, c'est un dispositif régional qui permet à des jeunes d'avoir une première expérience dans le monde du travail et, ainsi, plus de chance de décrocher un emploi stable. Même si ce dispositif ne nous satisfait pas totalement, nous y adhérons pour permettre à des jeunes de nos quartiers de vivre une première expérience qui leur fait prendre conscience des exigences que peut avoir un employeur.

Bien entendu, les personnes qui bénéficient de ces contrats « précaires » (ACS, article 60, PTP...) sont prioritaires à l'engagement lorsqu'elles répondent aux conditions et ont eu une évaluation positive. Nous jouons donc pleinement notre rôle social. Reconnaissons que nous éprouvons parfois des difficultés à trouver de nouveaux ACS, car pour être recruté sous contrat ACS, le candidat doit être au chômage la veille. Pour certaines fonctions comme les puéricultrices (fonction en pénurie), il nous est extrêmement difficile d'en trouver. Il arrive donc que nous recrutions à l'extérieur dans des postes vacants, et pas dans des postes ACS.

Concernant les barèmes :

1. C'est la charte sociale, qui avait notamment pour objectif d'harmoniser les barèmes dans les 19 communes, qui détermine les barèmes, et elle émane de la Région. Votre question doit donc être adressée, comme l'ont compris les organisations syndicales, au pouvoir régional. Pour votre information, un groupe de travail entre l'autorité régionale et les syndicats se réunit à ce sujet depuis le mois de novembre. À la Ville, nous attendons donc le résultat des négociations.
2. La charte sociale et les barèmes datent de 1994. Seuls les niveaux C, D et E ont été revus depuis.

Quant à la prime aux chefs de département, instaurée en 2009 avec l'accord des organisations syndicales, elle visait l'harmonisation avec la fonction de directeur général dans l'administration régionale. Par ailleurs, le statut compte 18 primes

différentes, et cela pour tous les niveaux. Elles sont fonction de situations totalement différentes (habillage de Manneken-Pis, bilinguisme...). Il n'est donc pas opportun de les harmoniser.

Quant à la réduction du temps de travail, notre majorité prévoit en effet un « projet pilote pour une réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire, prioritairement pour les métiers pénibles », et je me réjouis de voir que ce point emporte votre adhésion. J'espère que lorsqu'il sera soumis au Conseil communal, vous nous soutiendrez. Étant seulement en début de mandature, nous reviendrons vers vous lorsque le projet sera plus abouti, après avoir fait l'objet de concertations avec les organisations syndicales.

**M. Talbi**.- Vous parlez de la statutarisation de 300 agents. Que faites-vous des autres ?

Les stages first sont-ils des emplois stables ?

Pourquoi ne pas actualiser la charte fixant les barèmes, qui date de 1994 ?

**M. le Bourgmestre**.- Le stage first constitue un premier emploi. Ces personnes ont la priorité, comme pour les PTP, les ALE et les article 60. Aux termes de la loi, nous ne pouvons pas nommer un stagiaire first. Ce dispositif a permis a beaucoup de jeunes de mettre le pied à l'étrier. À Bruxelles, le chômage des jeunes est en chute libre depuis 60 mois. Je suis fier du travail réalisé dans notre commune, laquelle connaît le plus haut taux de statutarisation de la Région (79 %). Citons également les chèques repas. Je partage l'avis des organisations syndicales sur le nécessaire alignement des salaires entre fonctionnaires régionaux et fonctionnaires communaux, où l'écart est de 9 à 10 %, ce qui n'est pas normal. La dernière évolution barémique visait à pallier cette situation.

Nous sommes de très bons élèves parmi les 19 communes. C'est la Ville qui a organisé la plus grande concertation avec les syndicats, qui a débouché sur un protocole d'accord commun.

**M. Talbi**.- Les travailleurs demandent des contrats de qualité et stables. C'est cela que nous demandons. Les stages first ne sont pas des emplois stables.

Les chèques repas représentent 5 € par jour. Trouvez-vous cela normal ?

**M. le Bourgmestre**.- Les organisations syndicales ont marqué leur accord.

**M. Talbi**.- Une nettoyeuse avec deux enfants à charge gagne environ 1.400 € avec cinq ans d'ancienneté.

**M. le Bourgmestre**.- Dites-moi où une nettoyeuse gagne 1.400 € par mois en plus de chèques repas, soit 1.500 € par mois, ailleurs qu'à la Ville de Bruxelles.

**M. Talbi**.- Une fois payés son loyer et les charges, que lui reste-t-il ?

### **Prochaines séances**

Vendredi 22 février 2019

à partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 25 février 2019

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

**M. le Président**.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h00.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20h00.*